



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

QUESTION N°6

ADMINISTRATION GENERALE : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS

RAPPORTEUR : Gérard WYCKAERT

Vu le code Général des collectivités territoriale et notamment l'article L 5711-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T);

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les 3 mois suivant son installation ;

La somme des indemnités versées au Président(e) et aux Vice-Présidents(es) ne peut excéder le montant de l'enveloppe indemnitaire globale arrêtée en application des articles L5211-12 et L 5210-10 du C.G.C.T.

En application de l'article R. 5212-1 Le/a Président/e d'un syndicat mixte peut percevoir jusqu'à 35.44% du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, un/e Vice-Président/e peut percevoir jusqu'à 17.72 % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la fonction Publique (en 2020 l'indice est de 1027).

Suite à ce qui précède, suite à l'avis favorable des membres du Bureau, les membres du Comité Syndical, ont donné leur accord pour :

- Fixer, en application des règles en vigueur, le taux des indemnités dues au Président/e et aux Vice-Présidents/es conformément au tableau joint en annexe,
- Verser l'indemnité à compter du 1^{er} avril 2023 pour le Président, les Vice-Président(e)s. L'indemnité est versée mensuellement et suit les évolutions de la valeur du point d'indice applicable à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal pour la durée du mandat.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 AVR. 2023

Rendu(e) exécutoire
Le... 18/04/2023
Le Président,

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,

Gérard Wyckaert

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril 2023 à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 7 avril 2023.

ETAIENT INVITES

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLIER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline-Marie, SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DUPONT Franck, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain, délégués titulaires.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 AVR. 2023

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, MARQUANT Francis, délégués titulaires
- Madame BAUDEQUIN Odile, déléguée suppléante
- Messieurs OBOEUF Gérard, VASSEUR Jean-Paul délégué suppléant

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Monsieur BEE Didier, excusé
- Monsieur BEN AMOR, a donné pouvoir à Christophe Cornette
- Madame BOIDIN Véronique, a donné pouvoir à Madame SEILLIER Christine
- Monsieur BOULET Michel excusé et remplacé par Monsieur OBOEUF Gérard
- Madame CANARD Céline Marie, a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël
- Monsieur CAINNE Louis, a donné pouvoir à Madame WAROT Sophie
- Monsieur CORDIER André, excusé
- Monsieur Franck DUPONT excusé et remplacé par Monsieur Jean Paul Vasseur,
- Monsieur DENIS Laurent, a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick,
- Monsieur DUPONT Franck, excusé
- Monsieur LEROY Christian, excusé
- Monsieur MEQUIGNON Alain, a donné pouvoir à Madame VASSEUR Françoise
- Monsieur PRUVOST Mathieu, a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard
- Monsieur TELLIER Alain, excusé et remplacé par Madame BAUDEQUIN Odile

**TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AU
PRESIDENT, AUX VICE-PRESIDENT(E)S - (Articles L5211-12 et L 5210-10 du C.G.C.T)**

Nom de la collectivité : Syndicat Mixte Lys Audomarois

Population totale 132 394 habitants

FONCTION	TAUX par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	32.05%
1 ^{er} Vice-Président	14.24%
2 ^{ème} Vice-Président	14.24%
3 ^{ème} Vice-Président	14.24%
4 ^{ème} Vice-Président	14.24%
5 ^{ème} Vice-Président	14.24%
6 ^{ème} Vice-Président	14.24%
7 ^{ème} Vice-Président	14.24%
8 ^{ème} Vice-Président	14.24%
9 ^{ème} Vice-Président	14.24%

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 AVR. 2023

